



L'ASSURANCE DE DOMMAGES : PILIER DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DU QUÉBEC

Contribution de la Coalition pour une relève en assurance de dommages déposée dans le cadre des consultations pré budgétaires 2026-2027 par le ministère des Finances



info@lacoalition.ca



Février 2026



COALITION

POUR UNE RELÈVE EN
ASSURANCE DE DOMMAGES

L'assurance de dommages au cœur de la résilience socio-économique du Québec

L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle essentiel dans la résilience socio-économique du Québec. Véritable pilier de l'économie québécoise, elle a généré, en 2024, près de 20 milliards de dollars¹ en primes versées aux assureurs, regroupait 624 employeurs² et employait plus de 33 000 personnes³, dont 17 474⁴ exerçant à titre d'agent.e.s et de courtier.ère.s en assurance de dommages ainsi que d'expert.e.s en sinistre. Ce secteur contribue directement à la protection du patrimoine des citoyen.ne.s et des entreprises, et à la stabilité économique des communautés. À ce titre, l'assurance de dommages s'inscrit dans un secteur plus vaste — celui des finances et des assurances — qui représentait en 2024, 6,7 % du PIB québécois, soit quelque 29,6 milliards de dollars⁵.

À l'heure où les changements climatiques s'intensifient, où l'évolution technologique et l'intelligence artificielle transforment les pratiques, et où les besoins en valorisation des professions et en développement des compétences évoluent, la réalité des assuré.e.s et des entreprises se complexifie. Le secteur doit pouvoir compter sur une relève qualifiée, stable et en nombre suffisant, capable d'offrir un accompagnement efficace et humain lors de moments critiques.

À ces pressions climatiques et économiques s'ajoutent des enjeux démographiques importants, notamment liés au vieillissement de la population active. Selon le rapport « Demographic Analysis of the P&C Insurance Industry in Canada 2022 to 2026 »⁶ publié en 2023 par l'Institut d'assurance du Canada, plus de 50 % des répondant.e.s comptaient plus de dix années d'ancienneté dans le secteur, et 8,5 % de la main-d'œuvre prévoyait prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années. Selon le dernier sondage de la Coalition⁷, près de 10 000 postes étaient à pourvoir en 3 ans.

La Coalition : un acteur clé mobilisateur

La Coalition pour une relève en assurance de dommages (Coalition) est un organisme à but non lucratif fondé en 2002. Née d'un besoin collectif d'assurer la pérennité du secteur, elle a pour mission de mobiliser l'ensemble de l'écosystème afin d'attirer, d'engager et de développer la relève dont l'industrie a besoin.

La Coalition est un interlocuteur privilégié au cœur de l'écosystème et agit comme carrefour stratégique entre les différentes parties prenantes, dont une centaine d'entreprises regroupant des assureurs directs et à courtiers, cabinets de courtage et expert.e.s en sinistre, la Chambre de l'assurance, l'Autorité des marchés financiers et Finance Montréal. Structure unique au Québec et sans équivalent dans les autres industries, la Coalition positionne l'assurance de dommages à l'avant-garde en matière de relève.

Par ailleurs, elle collabore étroitement avec plus de 20 établissements d'enseignement et la Fédération des cégeps pour former une main-d'œuvre qualifiée. Avec les cégeps, la Coalition déploie le programme études-travail PRET. Soutenu financièrement par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le programme études-

¹ AMF. Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2024. 2024-2025. Consultation en ligne : https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-institutions-financieres-2024.pdf

² BAC. Mémoire prébudgétaire 2024 pour le Québec Bureau d'assurance du Canada. Février 2024. Consultation en ligne : https://bac-quebec.qc.ca/media/qhbxtnw/20240229_memoire_prebudgetaire-quebec.pdf

³ Coalition pour une relève en assurance de dommages. Étude sur la main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec. 2022. Consultation en ligne : <https://coalitionassurance.com/wp-content/uploads/2023/03/Resultats-sondage-BMO-2022.pdf>

⁴ Chambre de l'assurance de dommages. Faits saillants 2024. 2024. Consultation en ligne : <https://chad.ca/wp-content/uploads/2025/03/faits-saillants-2024.pdf>

⁵ L'Autorité des marchés financiers. Rapport annuel 2024-2025. 2025. Consultation en ligne : https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-2024-2025.pdf

⁶ Institut de l'assurance du Canada. Demographic Analysis of the P&C Insurance Industry in Canada 2022 to 2026. 2023. Téléchargement en ligne : <https://www.insuranceinstitute.ca/fr/Insights-And-Publications/Demographic-research?>

⁷ Coalition pour une relève en assurance de dommages. Étude sur la main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec. 2022. Consultation en ligne : <https://coalitionassurance.com/wp-content/uploads/2023/03/Resultats-sondage-BMO-2022.pdf>

travail PRET propose une formation en ligne innovante qui permet aux candidat.e.s de combiner études et expérience en entreprise tout en étant rémunéré.e.s. Cette formule est adaptée aux besoins spécifiques du marché tout en permettant aux étudiant.e.s d'obtenir une AEC en assurance de dommages en seulement 4 à 5 mois.

Depuis son lancement en 2022, il a permis d'intégrer plus de 300 nouveaux.elle.s professionnel.le.s dans l'industrie dans 61 entreprises, grâce au déploiement de 22 cohortes dans 9 cégeps.

Les cégeps : des leviers à une industrie en santé

La relève constitue un levier structurant pour le secteur. En favorisant la qualification des professionnel.le.s, la Coalition contribue directement à la réalisation d'une partie des missions de l'Autorité des marchés financiers, de la Chambre de l'assurance et du ministère des Finances.

La Coalition tient à exprimer ses vives inquiétudes quant aux restrictions financières dans les cégeps qui menacent l'offre de formation en assurance de dommages. Ces coupures compromettent directement l'accessibilité des programmes pour les candidat.e.s potentiel.le.s, limitant ainsi les opportunités de formation pour celles et ceux qui souhaitent intégrer une industrie en pleine croissance.

Ces décisions compromettent la capacité de l'industrie à répondre aux besoins croissants du marché et à jouer pleinement son rôle dans la protection des citoyen.ne.s et des entreprises québécoises. En affaiblissant l'industrie, c'est la stabilité économique du Québec qui est directement menacée.

La Coalition réaffirme sa volonté de travailler étroitement avec le gouvernement afin de bâtir une industrie moderne, compétente et pleinement préparée aux défis des prochaines décennies et formule les quatre recommandations suivantes :

Recommandation 1 - Reconnaître comme priorité nationale les formations en assurance de dommages

Le secteur de l'assurance de dommages fait face à un déficit de main-d'œuvre structurel qui menace sa capacité à remplir son rôle essentiel dans l'économie québécoise. À défaut d'un financement stable et reconnu, l'ensemble de l'écosystème de formation et d'intégration de la relève se fragilise, affaiblissant par le fait même la capacité du secteur à contribuer pleinement à la stabilité économique du Québec. Les formations collégiales (DEC et AEC) constituent la principale porte d'entrée vers les professions clés : agent.e.s et courtier.ière.s en assurance de dommages, expert.e.s en sinistre et souscripteur.rice.s. Or, ces formations ne sont pas reconnues comme une priorité nationale par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), et leur financement demeure tributaire des priorités budgétaires changeantes.

Il est recommandé de :

- Inscrire officiellement les formations d'AEC en assurance de dommages et de DEC en Techniques de services financiers et d'assurances dans la liste des programmes prioritaires financés par le gouvernement.
- Reconnaître ces formations comme un levier central pour répondre au déficit de main-d'œuvre qualifiée et renforcer la résilience socio-économique et climatique du Québec. Une telle reconnaissance permettrait d'aligner les objectifs du MES avec ceux du ministère des Finances, de l'Environnement et de la Justice,

dont les missions sont directement liées à la protection des consommateurs et à la résilience climatique.

Recommandation 2 - Maintenir et renforcer le financement des cohortes collégiales

Depuis 2024, plusieurs cégeps ont dû réduire ou annuler des cohortes d'AEC faute de financement adéquat dans leurs enveloppes régionales. Cette instabilité compromet la capacité des établissements à maintenir un bassin d'enseignant.e.s qualifié.e.s et à planifier leurs effectifs de manière prévisible. Cette situation est d'autant plus critique que la demande étudiante augmente, notamment grâce aux efforts de promotion de la Coalition.

Afin d'assurer la stabilité et l'accessibilité des formations sur l'ensemble du territoire, il est recommandé de :

- Protéger les enveloppes régionales dédiées aux formations en assurance de dommages, afin d'éviter l'annulation de cohortes essentielles.
- Garantir un financement minimal récurrent, permettant la tenue d'un nombre suffisant de cohortes par année dans les régions où les besoins sont les plus importants.
- Mettre en place des mécanismes permettant aux cégeps de répondre plus rapidement aux fluctuations du marché du travail, notamment en période de catastrophes naturelles où la demande en professionnel.le.s augmente.
- Assurer une cohérence gouvernementale, particulièrement lorsque des compressions dans les cégeps affectent des programmes financés par la CPMT.

Le maintien d'une offre de formation stable et accessible constitue une condition essentielle pour éviter que le manque d'accès aux formations ne devienne un frein à la résilience socio-économique du Québec.

Recommandation 3 - Pérenniser et étendre les programmes d'alternance études-travail

L'alternance études-travail constitue un levier structurant pour répondre aux enjeux de recrutement et de rétention dans l'industrie de l'assurance de dommages. En combinant formation académique et expérience concrète en entreprise, cette formule favorise une meilleure intégration et rétention des candidat.e.s. Ces résultats démontrent que l'alternance études-travail représente un levier puissant pour attirer, former et retenir la relève en assurance de dommages.

Le programme études-travail PRET est un exemple reconnu de réussite. Cette formule répond parfaitement aux besoins du secteur et favorise l'intégration rapide des candidat.e.s, incluant celles et ceux en réorientation de carrière. À cette fin, la Coalition recommande de :

- Assurer un financement à long terme du programme études-travail PRET pour éviter les cycles d'incertitude qui nuisent à la planification des entreprises et des cégeps.
- Permettre à plus de régions de bénéficier du programme en facilitant l'accès aux subventions de la CPMT.
- Accompagner les employeurs dans la mise en place de l'alternance en compensant une partie des coûts de supervision.

Le programme études-travail PRET représente un levier puissant pour attirer, former et retenir la relève — il doit devenir un pilier permanent, non un projet ponctuel.

Recommandation 4 - Assurer un financement pérenne et prévisible des programmes COUD

La CPMT finance plusieurs initiatives de formation par le biais de différents programmes. Certains sont financés directement par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) à même les cotisations des employeurs alors que d'autres, comme le Programme de formations de courte durée (COUD), sont plutôt financés par l'État.

Afin d'assurer la continuité et l'efficacité des initiatives comme le programme études-travail PRET, il est essentiel de garantir un financement prévisible et garanti pour une durée précise. Une telle stabilité permettrait de mobiliser durablement les entreprises ayant des besoins en compétences, les cégeps partenaires ainsi que les futur.e.s candidat.e.s souhaitant intégrer l'industrie.

Ces derniers mois, en raison de la fin de la disponibilité des crédits nécessaires pour la CPMT, seulement des projets de courte durée avec des cohortes moins volumineuses ont été acceptés. Dans les secteurs en déficit de main-d'œuvre, la CPMT devrait pouvoir poursuivre le financement de programmes sur un horizon de plusieurs années. L'assurance de dommages pourrait ainsi bénéficier de ces mécanismes de soutien.

Conclusion

L'assurance de dommages joue un rôle incontournable dans la stabilité économique et la résilience collective du Québec. Dans ce contexte, la qualification et la disponibilité d'une relève compétente sont essentielles à la pérennité du secteur et à celle de l'économie québécoise.

Les initiatives mises en place démontrent qu'il est possible d'agir de manière concrète et efficace. Toutefois, pour consolider ces acquis et répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre, un engagement durable et structurant demeure indispensable.

Dans la continuité des représentations effectuées par la Coalition ces dernières années, le présent mémoire propose des mesures concrètes visant à renforcer la capacité du Québec à faire face aux risques croissants et à assurer la solidité de son industrie de l'assurance de dommages pour les années à venir. Les décisions prises aujourd'hui auront un impact direct sur la capacité du secteur à protéger efficacement les citoyennes et citoyens, les entreprises et les finances publiques face aux défis économiques et climatiques à venir.